

maintenant répondre à cette question posée hier et à la question que me pose aujourd'hui mon honorable ami. Étant donné la situation d'urgence qu'a entraînée la convocation de la conférence de l'OTAN dans l'édifice de l'Ouest le mois dernier, on a délivré un permis de surtemps, autorisant une journée de travail maximum de 10 heures et la semaine de 60 heures, pendant la période allant du 18 février au 17 mai 1963. Cette autorisation demandait le versement de primes de surtemps d'au moins une fois et demi le taux de rémunération requis sous le régime contractuel pour tous les employés à l'égard de toutes les heures de travail en sus des huit heures par jour et 44 heures par semaine.

L'inspection des dossiers de l'entrepreneur général a permis de constater que les conditions de travail prévues étaient entièrement observées. Cependant, certaines réclamations ont été reçues au sujet du taux des salaires versés et des heures de travail demandées aux employés d'un sous-traitant, et l'on a jugé nécessaire de procéder à un rajustement de \$6,304.35. Ce montant est récupéré par le ministère du Travail et sera versé en temps voulu aux travailleurs intéressés. Le contrat en question fera l'objet d'une nouvelle inspection, afin de voir si les conditions équitables de travail sont entièrement observées.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre admettrait-il que voilà la preuve de ce que vaut une opposition active?

L'hon. M. MacEachen: Cela prouve, en tout cas, la valeur d'un gouvernement actif.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

RENOI D'EMPLOYÉS DE CANADAIR POUR MOTIF DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. Le ministre a-t-il reçu une plainte de M. Stewart Geddes lui expliquant qu'il avait été renvoyé de Canadair, après sept ans de service, parce que la division de la sécurité du ministère de la Production de défense avait fait savoir à Canadair qu'il était suspect; depuis lors, M. Geddes n'a pu obtenir aucun des postes qui lui avaient été offerts, le même renseignement ayant été fourni aux autres employeurs. Le cas échéant, le ministre prend-il des mesures pour faire examiner les plaintes de M. Geddes?

L'hon. C. M. Drury (ministre de la Production de défense): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Le mois passé, j'ai reçu une lettre de M. Geddes dans laquelle il m'informait que *Canadair Limited*,

[L'hon. M. MacEachen.]

de Montréal, l'avait prié de donner sa démission, un peu plus d'une année auparavant. Les directeurs de Canadair, que j'ai consultés, m'ont fait savoir que M. Geddes avait été prié de démissionner, en partie par suite d'une réduction du personnel tenant à la réorganisation des services techniques supérieurs, et en partie parce que la compagnie jugeait bon de garder d'autres ingénieurs supérieurs de préférence à M. Geddes.

Quant aux difficultés que M. Geddes aurait à se trouver un autre emploi, je puis uniquement dire que ni le ministère de la Production de défense ni la Gendarmerie royale du Canada n'ont été priés de fournir à quelque entreprise ou particulier que ce soit des renseignements intéressant M. Geddes du point de vue de la sécurité. J'ajoute que ni le ministère de la Production de la défense ni aucun des organismes de l'État s'occupant de sécurité n'ont l'habitude de fournir des renseignements touchant à la sécurité, sauf pour répondre à une demande concernant un employé déjà engagé ou à engager et dont le travail exige la délivrance d'un certificat de sécurité.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

SOUSSION AUX PROVINCES DE LA MESURE RELATIVE AUX PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): J'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration faite hier par M. Pierre Laporte, ministre québécois des affaires municipales, dans laquelle il dit que les municipalités ne doivent pas se tourner vers Ottawa pour obtenir de l'aide, le premier ministre se propose-t-il de déférer la résolution sur les prêts aux municipalités aux provinces avant que la Chambre en soit saisie pour plus ample étude?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non. Nous avons l'intention de poursuivre le débat et j'espère de faire adopter la résolution.

(Texte)

LA JUSTICE

FAILLITES FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Girouard (Labelle): Ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Étant donné le nombre grandissant de faillites frauduleuses au Canada ces temps derniers, le ministère de la Justice projette-t-il de suivre de plus près l'application de la loi sur les faillites au Canada?